



Financé par  
l'Union européenne

 **OCDE**  
DES POLITIQUES MEILLEURES  
POUR UNE VIE MEILLEURE

**EMN**   
European Migration Network



# Suivi de l'intégration des ressortissants de pays tiers

**Note de synthèse conjointe  
Réseau européen des  
migrations - OCDE**

Juillet 2024

## Clause de non-responsabilité

Cette note de synthèse commune a été produite par le Réseau européen des migrations (REM), qui comprend les [Points de contact nationaux \(PCN\)](#) du REM dans les pays membres (États membres de l'UE à l'exception du Danemark) et observateurs (NO, GE, MD, UA, ME, AM, RS), la Commission européenne et est soutenue par le prestataire de services du REM. Cette note ne reflète pas nécessairement les opinions ni les points de vue de la Commission européenne, du prestataire de services du REM ou des PCN du REM, et ses conclusions ne les engagent aucunement. De même, la Commission européenne, le prestataire de services du REM et les PCN du REM ne sont en aucun cas responsables des utilisations faites des informations fournies.

## Note explicative

Cette note de synthèse a été préparée sur la base des contributions nationales de 26 PCN du REM (AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SE, SI, SK et ME, RS) collectées via une question ad hoc rédigée par les PCN du REM pour assurer, dans la mesure du possible, la comparabilité, et par des contributions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les informations contenues dans cette note de synthèse se réfèrent à la situation dans les pays membres et observateurs du REM susmentionnés jusqu'en août 2023.

Les statistiques ont été obtenues à partir d'Eurostat, d'autorités nationales et d'autres bases de données nationales.

Pour plus d'informations : [Indicateurs de l'intégration des immigrés 2023 : Trouver ses marques | fr | OCDE.](#)

## Date de publication

Juillet 2024

Réseau européen des migrations (REM), 'Suivi de l'intégration des ressortissants de pays tiers : Note de synthèse conjointe REM-OCDE', [Date], [URL]

## Pour en savoir plus

Site internet du REM : <http://ec.europa.eu/emn>

Page LinkedIn du REM : <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network>

Compte Twitter du REM : <https://twitter.com/emnmigration>

Chaîne YouTube du REM : <https://www.youtube.com/@EMNMigration>



# SOMMAIRE

<b>1. POINTS CLÉS À NOTER</b>	<b>4</b>
<b>2. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DE LA NOTE DE SYNTHÈSE</b>	<b>4</b>
<b>3. CONTEXTE ET OBJECTIFS</b>	<b>4</b>
Suivi de l'intégration au niveau de l'UE	6
<b>4. CADRES JURIDIQUES POUR LE SUIVI DE L'INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS</b>	<b>6</b>
Définition de l'intégration	6
Gouvernance du suivi de l'intégration	7
<b>5. MÉTHODOLOGIES DE SUIVI DE L'INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS</b>	<b>8</b>
Domaines de suivi de l'intégration	8
Groupes cibles	8
Méthodologies	8
Mesurer l'opinion sur l'intégration auprès des ressortissants de pays tiers et du grand public	9
Enquêtes spécifiques sur l'intégration ciblant les ressortissants de pays tiers et le grand public	9
Impact de la politique de suivi de l'intégration	9
<b>6. DÉFIS ET BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS</b>	<b>10</b>
Défis	10
Bonnes pratiques	10



## 1. POINTS CLÉS À NOTER

- La plupart des pays membres et observateurs du Réseau européen des migrations (REM) conçoivent l'intégration dans la société en cohérence avec la définition de l'Union européenne (UE), ce qui signifie que l'intégration est définie comme un processus à double sens impliquant à la fois les migrants et les résidents du pays d'accueil.
- La plupart des pays membres et observateurs du REM mettent en œuvre des politiques et des stratégies de suivi de l'intégration au niveau national. Dirigées par les ministères et les agences étatiques, les politiques de suivi de l'intégration se concentrent principalement sur : a) l'établissement des méthodes et des acteurs pour le suivi de l'intégration au niveau national, régional et/ou local ; et b) la définition d'ensembles d'indicateurs et de processus pour ce suivi. En pratique, le suivi de l'intégration implique régulièrement des acteurs régionaux et locaux impliqués dans la gestion quotidienne de l'intégration, qui contribuent à la collecte et à l'échange de données avec les organismes nationaux.
- Les administrations publiques sont les principaux fournisseurs de données utilisées pour suivre l'intégration, l'éducation, l'emploi, le logement, la santé, les prestations sociales, l'alphabétisation dans la langue nationale et la participation civique étant les domaines les plus souvent suivis. Ces indicateurs sont utilisés pour suivre divers groupes de migrants, qui sont définis en fonction de la nationalité (UE/non-UE), de la région ou du pays d'origine, ou du statut de protection internationale.
- Près de la moitié des pays membres et observateurs du REM produisent des enquêtes visant la population migrante et/ou la population plus large, souvent en parallèle de l'utilisation de données administratives, dans le but de suivre les résultats d'intégration ou d'éclairer les stratégies d'intégration.
- Les défis structurels communs auxquels sont confrontés les administrations publiques et les instituts de statistiques peuvent avoir un impact sur le suivi de l'intégration. Par exemple, les pays membres et observateurs du REM ont affronté des défis dans l'utilisation de données administratives dans le suivi de l'intégration, notamment l'exhaustivité des dossiers des ressortissants étrangers dans les registres nationaux ou un manque de détails dans les dossiers administratifs de manière plus générale. Certains groupes de ressortissants étrangers, tels que les nouveaux arrivants, sont plus difficiles à contacter pour des enquêtes, en raison de barrières culturelles / linguistiques, ayant une confiance potentiellement plus faible dans les institutions publiques et une mobilité géographique plus élevée, ce qui peut entraîner des résultats biaisés dans le suivi de l'intégration. Les pays faisant appel à des enquêtes sont également confrontés à des problèmes de comparabilité lorsque différentes enquêtes utilisent des définitions ou des niveaux de désagrégation différents.
- Les mesures pour augmenter l'engagement avec les populations nées à l'étranger ont été mises en avant comme de bonnes pratiques dans le suivi de l'intégration. Par exemple, le modèle du « guichet unique » fournissant aux individus des services administratifs en personne aux fins de l'intégration s'est révélé utile pour fournir des informations aux chercheurs et aux décideurs sur les besoins de ces populations et pour suivre l'avancement des politiques d'intégration. Certains pays membres et observateurs du REM réalisent un suivi de l'intégration non seulement pour les individus nés à l'étranger, mais aussi pour leurs descendants nés dans le pays, qui peuvent rencontrer des défis similaires. Ils soulignent la centralisation des résultats et des indicateurs de suivi de l'intégration dans des bases de données accessibles au public, ainsi que la promotion des approches comparatives du suivi de l'intégration.



## 2. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Cette note de synthèse conjointe REM-Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) présente un aperçu des politiques et pratiques dirigées par l'État conçues pour suivre l'intégration des ressortissants de pays tiers<sup>1</sup> et compare la législation nationale correspondante dans chaque pays membre et observateur du REM. Elle analyse également les résultats des politiques de suivi de l'intégration dans les pays membres et observateurs du REM et fournit des exemples de défis et de bonnes pratiques en matière de suivi de l'intégration.

L'analyse a été préparée sur la base des contributions de 26 pays membres et observateurs du REM<sup>2</sup>. Cette note de synthèse conjointe, bien qu'aucune fenêtre temporelle ne soit spécifiée, fournit un aperçu comparatif des approches de suivi de l'intégration dans les pays membres et observateurs du REM. Elle se concentre sur tous les ressortissants de pays tiers qui se trouvent en séjour régulier, y compris les bénéficiaires de protection internationale, mais exclut les demandeurs d'asile et les personnes dont les demandes de protection internationale ont été rejetées mais qui restent dans le pays d'accueil. Elle ne concerne pas les citoyens de l'UE issus de l'immigration<sup>3</sup>.



## 3. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Environ 24 millions de ressortissants de pays non membres de l'UE en 2022, soit 5,3 % de sa population totale<sup>4</sup>. Selon Eurostat, le nombre de migrants venant vers l'Union en provenance de pays non membres de l'UE continue de croître<sup>5</sup> et la part des ressortissants de pays non membres de l'UE a augmenté dans pratiquement tous

les pays de l'UE au cours de la dernière décennie<sup>6</sup>. Dans le même temps, les résultats relatifs à leur intégration sont souvent très en retard par rapport à ceux des ressortissants de l'UE et du pays d'accueil. En conséquence l'intégration des ressortissants de pays tiers reste une priorité du programme politique aux niveaux national et supranational, et son importance a été reconnue par

1 Toute personne qui n'est pas un citoyen de l'Union européenne au sens de l'article 20, paragraphe 1, du [traité sur le fonctionnement de l'Union européenne] TFUE et qui n'est pas une personne jouissant du droit à la libre circulation de l'Union européenne, tel que défini à l'article 2, paragraphe 5, du règlement (UE) 2016/399 (code frontières Schengen).

2 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SE, SI, SK et ME, RS.

3 Certains des instruments de suivi couverts par les initiatives et instruments rapportés dans cette note peuvent inclure des personnes nées à l'étranger ou des descendants de personnes nées à l'étranger qui ont soit la nationalité du pays d'accueil, soit la nationalité d'un pays de l'UE.

4 Eurostat, MIGR\_POP1CTZ\_\_custom\_6733848, [https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR\\_POP1CTZ\\_\\_custom\\_6733848/default/table\\_dernière\\_consultation\\_le\\_2\\_juillet\\_2023](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR_POP1CTZ__custom_6733848/default/table_dernière_consultation_le_2_juillet_2023)

5 Eurostat, 'Les flux migratoires dans l'UE se renforcent en 2021', [https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/DDN-20230329-2\\_dernière\\_consultation\\_le\\_2\\_avril\\_2024](https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/DDN-20230329-2_dernière_consultation_le_2_avril_2024)

6 OCDE et UE, 'Trouver ses marques : les indicateurs de l'intégration des immigrés', 2023, <https://stat.link/45cynb>, dernière consultation le 1<sup>er</sup> avril 2024

documents politiques de l'UE.

Bien que les compétences liées à l'intégration des migrants relèvent principalement des États membres, l'UE peut mettre en place des mesures pour inciter et soutenir les États membres à améliorer l'intégration des ressortissants de pays tiers résidant légalement sur leurs territoires. En 2004, le Conseil de l'Union européenne a publié les principes de base communs pour la politique d'intégration des migrants dans l'UE, soulignant l'intégration des migrants comme un aspect critique de la gestion des migrations. Les principes de base communs définissent également l'intérêt de l'UE à contribuer au maintien et au développement des sociétés des États membres de l'UE définies par un esprit de compréhension mutuelle et de compromis, dans lequel les nouveaux arrivants se sentent les bienvenus<sup>7</sup>. Un sentiment similaire a été réitéré dans l'Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers en 2011, qui soulignait l'engagement de l'UE à continuer d'améliorer les mesures d'intégration pour maximiser la contribution des migrants à la croissance économique et à la « richesse culturelle » de l'UE<sup>8</sup>. L'Agenda européen en matière de migration (2015) a ensuite réitéré la nécessité de politiques d'intégration efficaces pour les ressortissants de pays tiers dans l'UE<sup>9</sup>. En conséquence, la Commission européenne a préparé deux plans d'action sur l'intégration des ressortissants de pays tiers, en 2016<sup>10</sup> (période 2016-2020) et en 2020<sup>11</sup> (période 2021-2027), conçus pour soutenir les actions des gouvernements nationaux, des autorités locales et de la société civile engagées dans le processus de promotion de l'intégration des migrants dans l'UE.

L'UE n'a pas de compétence législative dans le domaine de l'intégration, si bien que les contextes migratoires et politiques propres aux États membres continuent de façonner leurs hypothèses (par exemple, que signifie « intégration » et qui doit être intégré) et leur stratégie sur l'intégration des ressortissants de pays tiers.

Néanmoins, le cadre législatif de l'UE prévoit des garanties dans les domaines d'accès à l'emploi, à l'éducation et à l'aide sociale, favorisant l'égalité de traitement et facilitant l'intégration dans

la société européenne<sup>12</sup>. Une récente enquête Eurobaromètre spéciale examinant les mesures d'intégration des États membres de l'UE a révélé que les Européens ont des points de vue contrastés sur le succès de l'intégration dans leurs pays. Alors que 42 % perçoivent l'intégration comme réussie, 47 % la considèrent comme un échec<sup>13</sup>. Cependant, comme le montrent cette enquête Eurobaromètre spéciale<sup>14</sup> et le récent rapport conjoint OCDE-UE<sup>15</sup>, les perceptions – notamment sur l'évolution des résultats – sont souvent en désaccord avec les évolutions réelles en matière d'intégration.

Le REM a étudié le sujet de l'intégration à travers plusieurs études et notes de synthèse au cours des cinq dernières années. L'étude de 2019 du REM sur l'intégration sur le marché du travail des ressortissants de pays tiers dans les États membres de l'UE a révélé que de nombreuses politiques nationales d'intégration « ont un objectif double : d'une part, gérer les effets de la migration, d'autre part, accueillir les primo-arrivants ressortissants de pays tiers et faciliter leur transition au sein de la société qui les accueille »<sup>16</sup>. L'étude de 2020 du REM sur l'intégration des femmes migrantes a réitéré que dans la majorité des États membres de l'UE, les compétences sont partagées entre les niveaux national, régional et local, soulignant l'importance d'impliquer les municipalités, les régions et les organisations non gouvernementales (ONG) dans la mise en œuvre des politiques d'intégration<sup>17</sup>.

Néanmoins, le REM n'a pas effectué de recherches qui se concentreraient spécifiquement sur la question de savoir si et comment ses pays membres et observateurs définissent, comparent et suivent l'intégration des ressortissants de pays tiers. Comme le reflète le Plan d'action sur l'intégration et l'inclusion 2021-2027, il est nécessaire de pouvoir comparer les politiques d'intégration des États membres<sup>18</sup>. Avec cet objectif en vue, la Déclaration de Saragosse de 2010 a fourni un ensemble commun d'indicateurs pour le suivi des résultats des politiques d'intégration dans quatre domaines : emploi, éducation, inclusion sociale et citoyenneté active<sup>19</sup>.

- 7 Commission européenne, 'Principes de base communs pour la politique d'intégration des migrants dans l'UE', 2004, p. 15, [https://ec.europa.eu/migrant-integration/library-document/com-mon-basic-principles-migrant-integration-policy-eu\\_en](https://ec.europa.eu/migrant-integration/library-document/com-mon-basic-principles-migrant-integration-policy-eu_en), dernière consultation le 2 avril 2024
- 8 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, COM(2011) 455 final, p. 2, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52011DC0455>, dernière consultation le 2 avril 2024
- 9 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, Agenda européen en matière de migration, COM(2015) 240 final, p. 16, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52015DC0240>, dernière consultation le 14 avril 2024
- 10 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, COM(2016) 377 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016DC0377>, dernière consultation le 2 avril 2024
- 11 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027, COM(2020) 758 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0758>, dernière consultation le 2 avril 2024
- 12 Par exemple, l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne garantissent le principe de non-discrimination, y compris sur la base de l'origine nationale ou de l'appartenance à une minorité nationale ; la directive sur le permis unique (2011/98/UE) (mise en œuvre dans 25 États membres de l'UE) établit également une procédure unique et un permis unique combinant l'autorisation de travailler et de résider, pour les travailleurs provenant de pays non membre de l'UE admis dans le cadre des schémas nationaux des États membres (directive 2011/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32011L0098>) ; la directive relative aux résidents de longue durée (2003/109/CE) fixe les conditions selon lesquelles les ressortissants de pays non membres de l'UE peuvent obtenir le statut de résidents de longue durée, ce qui leur accorde un ensemble de droits uniformes, similaires à ceux dont bénéficient les citoyens de l'UE. (Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex:32003L0109>) ; au chapitre VII, la directive sur les conditions d'octroi de l'asile (2011/95/UE) précise le contenu du statut accordé aux bénéficiaires de la protection internationale, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. (Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection (refonte), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32011L0095>), dernière consultation le 27 février 2024
- 13 Commission européenne, 'Intégration des migrants dans l'Union européenne', 2022, p. 18, [https://ec.europa.eu/migrant-integration/system/files/2022-06/Integration%20of%20Migrants%20in%20the%20European%20Union\\_Summary\\_EN.pdf](https://ec.europa.eu/migrant-integration/system/files/2022-06/Integration%20of%20Migrants%20in%20the%20European%20Union_Summary_EN.pdf), dernière consultation le 2 avril 2024
- 14 Idem.
- 15 OCDE, 'Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2023 : Trouver ses marques', 2023, [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/les-indicateurs-de-l-integration-des-immigres-2023\\_d5253a21-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/les-indicateurs-de-l-integration-des-immigres-2023_d5253a21-fr), dernière consultation le 7 décembre 2023
- 16 REM, 'L'intégration des ressortissants de pays tiers sur le marché du travail dans les États membres de l'UE', 2021, p. 8, [https://home-affairs.ec.europa.eu/system/files/2021-05/00\\_eu\\_labour\\_market\\_integration\\_final\\_en.pdf](https://home-affairs.ec.europa.eu/system/files/2021-05/00_eu_labour_market_integration_final_en.pdf), dernière consultation le 2 avril 2023
- 17 REM, 'Intégration des femmes migrantes', 2022, pp. 23-24, [https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/133746/1060063/file/2-Etude-du-REM-a-l-echelle-europeenne\\_Integration-des-femmes-migrantes.pdf](https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/133746/1060063/file/2-Etude-du-REM-a-l-echelle-europeenne_Integration-des-femmes-migrantes.pdf), dernière consultation le 2 avril 2024
- 18 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027, pp. 23-24, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0758>, dernière consultation le 2 avril 2024

## Suivi de l'intégration au niveau de l'UE

Cette note de synthèse conjointe complète les travaux connexes de la Commission européenne et de l'OCDE sur le suivi de l'intégration : l'enquête Eurobaromètre spéciale sur l'intégration des migrants dans l'UE a examiné l'opinion publique sur l'intégration des migrants dans l'UE et a établi des conclusions sur la perception de l'efficacité du processus d'intégration, sa nécessité et le rôle du gouvernement<sup>20</sup>. Eurostat y exploite l'ensemble d'indicateurs de la Déclaration de Saragosse et a également identifié et établi d'autres indicateurs, accessibles dans sa base de données dédiée à l'intégration des migrants<sup>21</sup> et décrits dans le rapport de 2013, « Utilisation des indicateurs de l'UE sur l'intégration des migrants »<sup>22</sup>. Ce rapport examine les caractéristiques de la population immigrée, le contexte général du pays et les politiques nationales d'intégration mis en relation avec les résultats en matière d'intégration sociale, dans les domaines couverts par les indicateurs de Saragosse, tels que le taux d'emploi, le niveau

d'éducation, le revenu net et le taux de naturalisation, qui sont regroupés en quatre domaines politiques (c'est-à-dire emploi, éducation, inclusion sociale, citoyenneté active). De telles informations contextuelles sont également prises en compte dans le rapport commun OCDE-UE 'Trouver ses marques', qui prévoit un suivi régulier des caractéristiques et des résultats d'intégration des ressortissants de pays tiers dans tous les pays de l'UE et les pays de l'OCDE non membres de l'UE<sup>23</sup>. Une troisième édition conjointe a été publiée en juin 2023, faisant suite aux éditions précédentes de 2018 et 2015. Les caractéristiques et résultats actuels sont présentés, avec leur évolution dans le temps, accompagnés d'un portail de données interactif<sup>24</sup>. En plus de sa base de données sur l'intégration, Eurostat travaille activement avec des indicateurs similaires pour l'enquête européenne sur les forces de travail (*EU Labor Force survey - EU EFS*) et l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (*EU Survey on Income and Living Conditions - EU-SILC*), qui traitent toutes deux des questions politiques en lien avec celles de l'intégration des migrants.



## 4. CADRES JURIDIQUES POUR LE SUIVI DE L'INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

### Définition de l'intégration

Toute mesure d'intégration doit se faire sur la base d'une définition claire. La plupart des pays membres et observateurs du REM fournissent une définition de l'intégration, généralement énoncée dans des documents juridiques<sup>25</sup>, politiques<sup>26</sup> ou stratégiques<sup>27</sup> au niveau national<sup>28</sup> et/ou régional<sup>29</sup>. Beaucoup utilisent des définitions de l'intégration qui sont alignées sur la définition de l'UE<sup>30</sup>, c'est-à-dire que l'intégration est définie comme un processus bilatéral impliquant à la fois les migrants et les résidents des États membres de l'UE<sup>31</sup>.

À Chypre<sup>32</sup>, en Italie, au Luxembourg<sup>33</sup> et aux Pays-Bas, l'intégration est définie comme faisant partie d'un engagement global envers le multiculturalisme ou l'interculturalisme. L'Allemagne, l'Italie, la Lituanie et les Pays-Bas affirment tous que l'intégration vise à réduire les inégalités sociales, la vulnérabilité, l'exploitation et la discrimination des personnes en cours d'intégration.

Certaines définitions impliquent également la participation à des activités sociales et/ou civiques au sein de la société d'accueil<sup>34</sup>.

Les Pays-Bas<sup>35</sup> et la Communauté flamande en Belgique<sup>36</sup> définissent tous deux l'intégration par deux concepts distincts : l'"intégration" (*integratie*) est comprise comme la construction et le maintien d'une relation entre l'individu et la société, où les droits et obligations associés sont garantis et respectés par toutes les parties ; et l'"intégration civique" (*inburgering*) fait référence à un processus structuré par lequel le gouvernement propose un programme sur mesure à certains ressortissants étrangers par un contrat entre l'individu et l'État<sup>37</sup>.

D'autres pays membres et observateurs du REM ont des définitions de l'intégration qui vont au-delà de la définition de l'UE. En Croatie, au Monténégro et en Serbie, par exemple, l'intégration s'entend spécifiquement pour les personnes

- 19 Commission européenne, 'Déclaration de Saragosse sur l'intégration', 2010, [https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn/emn-asylum-and-migration-glossary/glossary/zaragoza-declaration-integration\\_en](https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn/emn-asylum-and-migration-glossary/glossary/zaragoza-declaration-integration_en) ; dernière consultation le 29 février 2024, ces indicateurs sont également inclus dans le suivi régulier conjoint OCDE-UE, 'Les indicateurs de l'intégration des immigrés : Trouver ses marques'.
- 20 Commission européenne, 'Eurobaromètre spécial : intégration des migrants dans l'Union européenne', 2022, [https://migrant-integration.ec.europa.eu/library-document/special-eurobarometer-integration-migrants-european-union\\_en](https://migrant-integration.ec.europa.eu/library-document/special-eurobarometer-integration-migrants-european-union_en), dernière consultation le 27 février 2024
- Eurostat, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/migration-asylum/migrant-integration/database>, dernière consultation le 6 avril 2024
- 22 Commission européenne, 'Utiliser les indicateurs de l'UE pour l'intégration des migrants', 2013, [https://migrant-integration.ec.europa.eu/library-document/using-eu-indicators-migrant-integration\\_en](https://migrant-integration.ec.europa.eu/library-document/using-eu-indicators-migrant-integration_en), dernière consultation le 27 février 2024
- 23 [Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2023 : Trouver ses marques | fr | OCDE](https://www.oecd.org/fr/immigration/). L'OCDE propose également à ses pays membres des rapports brefs sur l'état de l'intégration des immigrés, s'appuyant sur les données de 'Trouver ses marques', entre autres données. De telles études sont en cours pour AT, DK, DE, FI, IT, SE.
- 24 Portail de données interactif, [bit.ly/oecd-eu-integration-indicators-2023-data](https://bit.ly/oecd-eu-integration-indicators-2023-data), dernière consultation le 6 avril 2024
- 25 Définition énoncée dans la loi : AT, ES, FI, HR, LU, LV et ME, RS.
- 26 Définition énoncée dans des documents politiques : BE (Communauté flamande : basé sur un décret régional ; Wallonie : basé sur une ordonnance régionale ; Communauté germanophone : basé sur un décret régional), DE, IT, LT, NL, SE.
- 27 Définition énoncée dans des documents stratégiques : BG, CZ, EE, EL, IE, SK.
- 28 AT, BG, CZ, DE, EE, ES, FI, HR, IT, LT, LU, NL, SE, SK et ME, RS.
- 29 BE, ES.
- 30 Dans le contexte de l'UE, un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les migrants et résidents des pays de l'UE (Glossaire du REM, n.d., [https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn/emn-asylum-and-migration-glossary/glossary/integration\\_en](https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn/emn-asylum-and-migration-glossary/glossary/integration_en)), dernière consultation le 10 novembre 2023
- 31 AT, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, IT, LT, LU, SK ; d'autres pays sans définitions légales de l'intégration alignent leur conception de l'intégration sur la définition de l'UE : CY, EL, PT.
- 32 CY conçoit l'intégration comme étant ancrée dans l'interculturalisme, malgré l'absence d'une définition légale.
- 33 Au LU, la législation a changé depuis le 1er janvier 2024 et la politique d'intégration est désormais fondée sur 'le vivre-ensemble interculturel'. Ceci est défini comme un « un processus participatif, dynamique et continu qui permet à chaque personne qui réside ou travaille au Luxembourg de vivre, travailler et décider ensemble. Il est fondé sur le respect mutuel, la tolérance, la solidarité, la cohésion sociale et la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination. Il établit la diversité comme richesse et représente un atout pour le développement d'une société interculturelle. », <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/citoyennete/vivre-ensemble/pacte-citoyen.html>, dernière consultation le 6 avril 2024
- 34 CY, EE (tous deux considèrent la participation civique comme un élément important de l'intégration, malgré l'absence d'une définition légale), FR, IE, LT, NL.
- 35 Définitions aux NL, <https://www.rijksoverheid.nl/documenten/kamerstukken/2022/04/05/kamerbrief-visie-begrip-integratie>, dernière consultation le 9 octobre 2023
- 36 Définitions dans la Communauté flamande de BE : décret du 7 juin 2013 relatif à la politique d'intégration flamande, [https://ec.europa.eu/migrant-integration/library-document/decret-7-june-2013-concerning-flemish-integration-policy\\_en](https://ec.europa.eu/migrant-integration/library-document/decret-7-june-2013-concerning-flemish-integration-policy_en), dernière consultation le 10 octobre 2023
- 37 Dans la Communauté flamande de Belgique, l'objectif de *inburgering* est de « renforcer l'autonomie [des migrants] en vue de leur participation dans les domaines professionnel, éducatif et social » ; aux Pays-Bas, l'objectif est que les migrants « participent rapidement et pleinement à la société néerlandaise, de préférence par un emploi rémunéré » et d'« élever le statut social des migrants ».

bénéficiant d'une protection internationale ou subsidiaire.

Les huit autres pays membres et observateurs du REM n'établissent pas de définition en droit, mais conçoivent plutôt l'intégration dans des documents politiques<sup>38</sup> ou stratégiques<sup>39</sup>. Dans plusieurs cas, l'intégration concerne les objectifs politiques définis dans les stratégies nationales d'intégration. Bien qu'il n'existe pas de définition légale de l'intégration en France, il existe un chapitre dédié aux mesures d'intégration dans le Code français de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). En Estonie, la *Cohesive Estonia Strategy 2030* explique le concept d'une société intégrée et en cohésion, l'accent étant mis sur l'acceptation mutuelle, un sentiment d'appartenance, la participation, la coopération et la réalisation démocratique d'objectifs communs pour tous. Bien que l'identité, la langue et la culture estoniennes soient considérées comme la base d'une société intégrée et solidaire, une société intégrée est reconnue comme incluant toutes les autres langues, cultures et ethnicités, où le traitement des gens ne dépend pas de leur genre, âge, besoins particuliers ou handicaps, origine raciale ou ethnique, orientation sexuelle, état civil ou lieu de résidence<sup>40</sup>.

Aucune définition légale de l'intégration n'existe au Portugal, mais l'intégration est vue comme un phénomène multidimensionnel. En conséquence, les 'indicateurs communs d'intégration' conçus dans le contexte européen et intégrés par les autorités portugaises couvrent quatre domaines principaux : (1) emploi, (2) éducation, (3) inclusion sociale et (4) citoyenneté active. Le Portugal utilise les indicateurs pour augmenter la comparabilité et valider les résultats des politiques d'intégration et a des stratégies en place pour améliorer l'intégration dans tous les domaines. À Chypre, l'intégration est vue comme un processus social basé sur la responsabilité qu'ont les migrants de respecter les normes et valeurs locales et européennes, et sur l'engagement de la société d'accueil à garantir l'accès à des besoins fondamentaux tels que l'emploi, l'éducation et des biens et services publics ou privés.

## Gouvernance du suivi de l'intégration

Plus de la moitié (16) des pays membres et observateurs du REM ayant répondu ont une politique ou une stratégie au niveau national pour suivre l'intégration des ressortissants de pays tiers<sup>41</sup>. Les politiques nationales de suivi de l'intégration concernent généralement :

- L'établissement de méthodes (et la désignation d'acteurs) pour suivre l'intégration au niveau national, régional et/ou local<sup>42</sup> ;
- La définition d'ensembles d'indicateurs et de processus pour suivre l'intégration<sup>43</sup>.

Dans sept autres pays, le suivi de l'intégration s'effectue sans politique ou stratégie explicitement formulée au niveau national<sup>44</sup>. Trois pays n'ont aucune politique ou stratégie pour suivre l'intégration des ressortissants de pays tiers<sup>45</sup>.

Dans de nombreux pays membres et observateurs du REM, les systèmes de suivi de l'intégration fonctionnent sous la direction d'institutions (ministères ou agences) au niveau national<sup>46</sup>. Les ministères qui dirigent le suivi de l'intégration sont généralement ceux responsables de la politique d'intégration, tels que les ministères de l'Intérieur (et/ou les ministères des Migrations)<sup>47</sup>, les ministères des Affaires sociales<sup>48</sup> ou des Affaires culturelles<sup>49</sup>, ou le premier ministre/la chancellerie fédérale<sup>50</sup> ou une combinaison de ceux-ci<sup>51</sup>. Dans 10 pays membres et observateurs du REM, les instituts nationaux de statistique jouent un rôle dans le suivi de l'intégration, le plus souvent dans la conception et la mise en œuvre d'enquêtes ou dans la collecte ou l'analyse de données plus globales<sup>52</sup>. Alors que les instituts de statistique français et néerlandais génèrent des données par le biais de grandes opérations d'enquête, les instituts *Statistics Austria* et *Statistics Flanders* (Belgique) analysent les données existantes.

L'intégration des ressortissants de pays tiers est souvent soutenue au niveau régional et local. Dans neuf pays membres et observateurs du REM où les entités régionales<sup>53</sup> et municipales<sup>54</sup> sont impliquées dans la politique nationale d'intégration, ces entités jouent également un rôle dans le suivi de l'intégration en collectant et en partageant des données avec les autorités compétentes. Deux pays membres et observateurs du REM ont des structures de suivi de l'intégration « horizontales », où le suivi est principalement effectué au niveau régional<sup>55</sup>.

38 BE-Communauté flamande : décret régional ; BE-Wallonie : ordonnance régionale ; BE-Communauté germanophone : décret régional, DE, IT, LT, NL, SE.

39 BG, CZ, EE, EL, IE, SK.

40 *Cohesive Estonia Strategy* implique également une participation active aux activités sociales, le partage des valeurs démocratiques, la promotion d'un espace culturel et de communication commun, et le développement d'un sentiment d'unité.

41 AT, BG, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, FR, IT, LT, LV, NL, PT, SE et ME ; l'EE a une stratégie nationale en place pour le suivi de l'intégration, mais ne suit pas l'intégration des ressortissants de pays tiers, se concentrant plutôt sur des individus de nationalités et de langues principales différentes ; le suivi de l'intégration en FI concerne les personnes issues de l'immigration (pays tiers/UE/zone économique européenne (ZEE)), quelles que soient leur nationalité actuelle ; le suivi de l'intégration en SE concerne tous les ressortissants étrangers ; au LU, le processus d'intégration est une politique générale et s'applique à tout ressortissant étranger sur le territoire, impliquant des citoyens de l'UE et de l'EEE ainsi que des ressortissants de pays tiers ; l'IT n'a pas de stratégie générale unifiée, mais dispose de plusieurs stratégies nationales à plusieurs niveaux pour le suivi de l'intégration des ressortissants de pays tiers, telles que des plans nationaux visant différents groupes / secteurs, des observatoires régionaux / locaux et des rapports périodiques.

42 AT, CY, FI, FR, IT, PT, SE.

43 AT, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, FR, IT, LT, PT, SI ; LV n'a pas de politique de suivi d'intégration explicite, mais a un ensemble d'indicateurs formulés au niveau national ; LT prépare un nouveau cadre de gestion et d'échange de données pour la migration légale et les bénéficiaires de protection internationale, ce qui devrait entraîner une intégration significative de la collecte et le suivi des données dans son système.

44 DE, HR, IE, SK et RS ; en BE, les politiques et stratégies de suivi de l'intégration sont définies au niveau régional, car l'intégration relève de la compétence des Communautés ; la HR a développé un ensemble d'indicateurs dans le cadre du projet 'INCLuDE - coopération interdépartementale pour l'émancipation des citoyens de pays tiers', cofinancé par le Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI).

45 LU, HU, SK ; au LU, des recherches et études ad hoc sur le processus d'intégration de populations spécifiques ou pour évaluer les mesures d'intégration sont menées au niveau national (financées par des fonds nationaux ou européens).

46 AT, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LV, NL, PT, PL, SE, SK et ME, RS.

47 CY, CZ, EL, FR, IT et ME.

48 IE, IT, LT, NL, PL, SK.

49 EE, LV.

50 AT, DE.

51 BG, CY, FR, IE, IT.

52 AT, BE, DE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, NL ; en BE et en ES, le suivi de l'intégration implique également des instituts de statistiques régionaux.

53 CY, DE, ES, FR, IT, PL, PT, SE, SK.

54 IT, PT, SE.

55 BE, DE.



## 5. MÉTHODOLOGIES DE SUIVI DE L'INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

### Domaines du suivi de l'intégration

Les pays membres et observateurs du REM suivent l'intégration des ressortissants de pays tiers grâce aux données recueillies auprès de leurs autorités compétentes. Les domaines d'intégration les plus fréquemment suivis sont : l'éducation (chez les adultes)<sup>56</sup>, l'emploi / le marché du travail<sup>57</sup>, le logement<sup>58</sup>, la santé<sup>59</sup>, les prestations sociales<sup>60</sup>, l'alphabétisation dans la langue nationale<sup>61</sup>, et la participation civique<sup>62</sup>. L'Estonie suit l'intégration sur la base du sentiment d'identification des individus à son identité nationale<sup>63</sup>, tandis que trois autres mesurent l'étendue de la discrimination à l'encontre des ressortissants de pays tiers<sup>64</sup>.

### Groupes cibles

Dans le cadre des activités de suivi de l'intégration, les pays membres et observateurs du REM définissent des groupes spécifiques comme objets de collecte de données et d'élaboration de politiques. Cette section décrit les groupes et sous-groupes identifiés par les pays membres et observateurs du REM, pour tous les types d'activités de suivi de l'intégration. Elle comprend la désagrégation des données statistiques recueillies à l'échelle nationale ou régionale, les décisions d'échantillonnage lors de l'utilisation de méthodologies d'enquête, ou même l'absence de tels sous-groupes.

Sept pays ciblent l'ensemble des ressortissants de pays tiers<sup>65</sup>, tandis que 15 ciblent des groupes et sous-groupes spécifiques pour le suivi<sup>66</sup>. Sept pays désignent sur une base géographique : les groupes inclus dans le suivi sont considérés soit dans de larges groupes par origine géographique<sup>67</sup>, soit par les nationalités de ressortissants de pays tiers les plus courantes sur le territoire du pays<sup>68</sup>. Enfin, sept pays identifient les personnes sous protection internationale comme un groupe spécifique à suivre, soit pour des raisons statistiques soit parce que leur système

de suivi de l'intégration sont basés sur la gestion de cas des individus bénéficiant d'une protection internationale<sup>69</sup>. L'Espagne et le Monténégro accordent une attention particulière à certains 'groupes vulnérables' définis<sup>70</sup>, y compris « les femmes non accompagnées, les enfants non accompagnés, les personnes handicapées, les personnes ayant subi toute forme de violence »<sup>71</sup>. Cinq États membres n'ont pas déterminé de groupes spécifiques comme cible du suivi de l'intégration<sup>72</sup>.

Lors de l'interprétation des résultats du suivi de l'intégration et des conclusions sur les résultats de l'intégration, les données sont généralement comparées à celles de la population native. Cela implique de déterminer comment la position des personnes issues de l'immigration correspond à celle d'un groupe comparable (en termes de caractéristiques) à la population totale ou à celle des personnes non-issues de l'immigration. Cette approche a été désignée comme une pratique méthodologique répandue<sup>73</sup>.

### Méthodologies

Dans la plupart des pays membres et observateurs du REM, les données administratives sont utilisées pour suivre l'intégration. Les données sont recueillies auprès de diverses entités publiques, y compris les ministères, les agences et les autorités locales ou régionales<sup>74</sup>, car celles-ci traitent généralement des aspects clés de l'intégration, tels que le logement, l'éducation, l'emploi, l'aptitude à lire et écrire dans une langue et la participation civique. Les activités de suivi de l'intégration sont souvent menées sur la base d'informations statistiques existantes dans ces domaines, avec une désagrégation supplémentaire pour analyser les données au niveau des ressortissants de pays tiers. Ces indicateurs sont ensuite utilisés par une comparaison avec la population native ou les citoyens du pays d'accueil pour déterminer les différences entre les deux groupes.

Figure 1 : Vue d'ensemble des méthodes utilisées par les États membres dans le suivi de l'intégration



Source : Informations fournies par les points de contact nationaux du REM (PCN du REM) en août 2023

56 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EL, ES, FI, HR, IE, IT, LT, NL, PT, PL, SE, SI et ME, RS.

57 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, NL, PT, PL, SE, SI et ME, RS.

58 BE, CY, CZ, DE, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, NL, PT, SE et ME, RS.

59 BE, BG, CY, DE, ES, FI, HR, IT, NL, PT, SE et ME, RS.

60 AT, BE, BG, CZ, ES, FI, HR, IT, LT, NL et RS.

61 BE, DE, FR, HR, IT, LV, PL, PT, SI and ME, RS.

62 BE, CY, EL, ES, FI, FR, IT, LT, LV, NL, SI.

63 EE : un indice est utilisé pour quantifier l'auto-identification nationale et contient des questions telles que : « a) Vous identifiez-vous davantage en tant que représentant de votre propre nationalité ou en tant que membre du peuple estonien ? b) L'État estonien protège-t-il vos droits et apporte-t-il des bénéfices publics ? c) Ressentez-vous de la fierté en voyant le drapeau estonien flotter ? ».

64 BE, DE, HR.

65 AT, BE, CY, CZ, DE, FR, LV.

66 BE, CZ, EL, ES, FI, HR, IE, IT, LT, NL, PL, PT, SE et ME, RS.

67 FI, IE, NL ; la base de données des indicateurs d'intégration de FI utilise la classification « origin and background country » plutôt que la citoyenneté. La définition utilisée dans la base de données est « origine étrangère, née à l'étranger », c'est-à-dire qu'elle inclut les migrants de première génération, quelle que soit leur citoyenneté actuelle.

68 AT, CZ, PT, NL ; AT enquête également sur les personnes qui ont fui les pays de naissance les plus courants. EL, HR, IT, LT, PL, SE et RS

69 EL, HR, IT, LT, PL, SE et RS.

70 MOI.

71 MOI.

72 BG, HU, LU, LV, SK.

73 DE, EE, NL.

74 AT, BE, BG, CY, CZ, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LV, NL, PT, PL, SE, SI et ME, RS.

Sept pays exploitent les données provenant de leurs systèmes éducatifs (écoles) pour suivre des indicateurs éducatifs spécifiques, tels que les résultats scolaires ou les taux de réussite (enseignement primaire, secondaire ou supérieur) ou l'origine ethnique des jeunes inscrits<sup>75</sup>. Six pays recueillent des données auprès de diverses institutions publiques sur les indicateurs liés à la participation au marché du travail, à l'emploi et autres résultats sur le marché du travail<sup>76</sup>.

Les pays membres et observateurs du REM qui fondent leur suivi de l'intégration (au moins en partie) sur la gestion de cas individuels extraient des données de ces procédures et les agrègent pour les utiliser comme indicateurs statistiques. Les plans d'intégration personnelle sont eux-mêmes souvent basés sur un ensemble d'indicateurs. Les progrès individuels concernant ces indicateurs sont également collectés et utilisés à un niveau agrégé pour mesurer l'intégration en France, en Italie, en Pologne, au Monténégro et en Serbie.

Les enquêtes sont un outil majeur de collecte de données utilisé à des fins de suivi de l'intégration, menées à des fréquences semestrielles, annuelles ou pluriannuelles<sup>77</sup>. Elles peuvent cibler l'ensemble de la population, les ressortissants de pays tiers en particulier, ou des groupes plus petits, tels que des groupes de nationalité spécifiques. Si la majorité des pays membres et observateurs du REM s'appuient principalement sur des données administratives, plusieurs les utilisent en combinaison avec des données d'enquête, généralement dirigées par leurs instituts de statistiques nationaux. En Irlande et en Estonie, le suivi de l'intégration repose principalement sur des enquêtes<sup>78</sup>.

## Mesurer l'opinion sur l'intégration auprès des ressortissants de pays tiers et du grand public

Seule une minorité de pays recueille les points de vue des ressortissants de pays tiers sur leur propre processus d'intégration ou sur l'intégration en général<sup>79</sup>. Lorsque cela se produit, c'est le plus souvent par le biais d'enquêtes<sup>80</sup> ou d'autres techniques de consultation, telles que des entretiens semi-dirigés<sup>81</sup> et/ou des réunions avec des organisations de migrants dans le but d'évaluer les résultats de l'intégration<sup>82</sup> ou d'éclairer la stratégie d'intégration<sup>83</sup>. Pour les pays qui gèrent le processus de suivi de l'intégration par le biais d'études de cas (au moins en partie), la collecte des commentaires des ressortissants de pays tiers sur le processus d'intégration se fait souvent par le biais de la relation existante entre les travailleurs sociaux et leurs clients<sup>84</sup>.

Près de la moitié des pays membres et observateurs du REM collectent des données sur l'opinion publique concernant l'intégration des ressortissants de pays tiers<sup>85</sup>, à nouveau, principalement par le biais d'enquêtes, bien que des exceptions existent<sup>86</sup>. Le gouvernement estonien mène l'enquête d'opinion publique sur la sécurité intérieure auprès de la population en général afin d'évaluer les opinions du public sur différents aspects de la sécurité intérieure, y compris les perspectives d'intégration future<sup>87</sup>.

Dans le cadre de ses indicateurs d'intégration, l'Autriche interroge chaque année un échantillon aléatoire de personnes nées en Autriche (tiré du registre central des résidents) sur leur évaluation subjective du processus d'intégration.

## Enquêtes spécifiques sur l'intégration visant les ressortissants de pays tiers et le grand public

Plusieurs pays mènent des enquêtes spécifiques pour les migrants<sup>88</sup>. En Finlande, *FinMonik/MoniSuomi* correspond à une grande enquête composée de questions sur de multiples thèmes sous l'égide de la santé et du bien-être de la population née à l'étranger. Au Pays-Bas, l'étude de l'intégration des migrants (*Survey on the Integration of Migrants, SIM*) éclaire la question de l'intégration des groupes de migrants en interrogeant un groupe témoin de personnes néerlandaises de naissance, sur l'éducation, le travail, les contacts sociaux, l'intégration culturelle, la religion, la représentation, la santé et le sport<sup>89</sup>. L'enquête de suivi de l'intégration de l'Estonie analyse les processus d'intégration et d'adaptation dans la société. Cela cible à la fois les nationaux et les ressortissants étrangers et, depuis 2017, contient un chapitre distinct sur l'adaptation des migrants nouvellement arrivés qui vivent en Estonie depuis cinq ans au maximum. Dans la Communauté flamande de Belgique le Baromètre Vivre Ensemble, Vivre Ensemble dans la Diversité et le *Municipality and City Monitor* recueillent tous des données auprès des migrants.

## Impact de la politique de suivi de l'intégration

Douze pays membres et observateurs du REM ont indiqué que leurs activités de suivi ont éclairé les changements de politique<sup>90</sup>. Dans la plupart des cas, les résultats du suivi ont été utilisés pour établir de nouveaux programmes ou mettre à jour ceux qui existaient déjà, tandis que les stratégies mettent l'accent sur l'intégration.

En Allemagne, les rapports de suivi de l'intégration fournis par les États fédéraux sont régulièrement inclus dans les consultations de la Conférence des ministres de l'intégration. Au niveau fédéral et municipal, il existe souvent un lien entre le suivi de l'intégration et les concepts de politique d'intégration. En Suède, le processus budgétaire national représente le principal vecteur de ce processus, le suivi de la politique d'intégration faisant partie du processus budgétaire annuel du gouvernement national. Plusieurs indicateurs sont suivis et évalués - les agences publiques reçoivent des instructions pour le suivi de leur domaine politique, y compris comment et quand il doit être signalé au gouvernement, dans leurs directives annuelles de crédits et par le biais de missions spéciales.

L'Estonie, les Pays-Bas et la Serbie notent tous que la stratégie d'intégration actuelle a été considérablement impactée par les résultats du suivi de l'intégration dans le précédent cycle<sup>91</sup>.

75 BE, HR, IE, NL, PL, PT, SE.

76 BE, FR, IT, LT, NL, SE.

77 Enquêtes utilisées en AT, BE, EE, ES, FI, FR, HR, IE, NL, PT et RS.

78 L'IE utilise des enquêtes nationales auprès des ménages, qui produisent des informations et sollicitent des populations pertinentes pour le suivi de l'intégration, mais ne sont pas menées uniquement à cette fin.

79 AT, BE, EE, FI, FR, HR, IE, NL, PT, SE.

80 AT, BE, EE, FI, FR, NL utilisent des enquêtes pour mesurer les opinions des ressortissants de pays tiers sur le processus d'intégration.

81 ES, HR ; en HR, la recherche qualitative a été menée à l'aide d'un échantillon non probabiliste ponctuel, relatif à l'inclusion sociale, portant sur des personnes bénéficiant d'une protection internationale, comprenant 10 personnes (quatre femmes et six hommes). Les entretiens ont été menés en anglais et en croate, avec des personnes sous protection internationale en provenance de Turquie, d'Irak et de Syrie.

82 EE, ES, IT, PT, SE.

83 EE, IE.

84 Le recueil des commentaires provenant des ressortissants de pays tiers dans le cadre de l'étude de cas est effectué de manière systématique (FR, IT) ou ad hoc (ME, RS).

85 AT, BE, CZ, EE, ES, FI, NL, PT et ME, RS.

86 En RS, un service de coupures de presse analyse régulièrement l'opinion publique à travers un suivi médiatique.

87 Ces indicateurs sont mesurés en pourcentage de personnes qui connaissent les règles qui s'appliquent aux ressortissants de pays tiers pour s'installer dans l'EE.

88 BE, DE, EE, FI, NL.

89 En BE, dans la Communauté flamande, l'« Enquête Vivre Ensemble dans la Diversité » a le même objectif et un contenu similaire.

90 BE, DE, EE, FI, FR, IE, LV, NL, PT, SE et ME, RS.

En Belgique-Wallonie, les rapports des comités de suivi ont mis en évidence des domaines d'amélioration de la politique d'intégration, des réformes étant actuellement en cours. Cette réforme a également été déclenchée par la Cour des comptes en 2014, qui a souligné l'incapacité de la Région Wallonie à effectuer un suivi de sa politique d'intégration. La politique d'intégration révisée devrait contenir davantage de mesures pour améliorer le suivi de l'intégration des ressortissants de pays tiers. Au Portugal, les résultats des activités de suivi présentés dans le Rapport statistique annuel sur l'intégration des migrants servent de base pour

l'évaluation des politiques publiques et identifier les domaines dans lesquels une intervention est la plus nécessaire, ainsi que pour souligner l'importance de la migration pour le Portugal<sup>92</sup>. En Irlande, les conclusions du suivi de l'intégration sont utilisées pour élaborer la stratégie d'intégration suivante, actuellement en cours.

D'autres pays membres et observateurs du REM ont fait remarquer que les résultats du suivi de l'intégration sont une caractéristique habituelle des réunions et des discussions entre les dirigeants politiques<sup>93</sup>.



## 6. DÉFIS ET BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

### Défis

Les pays membres et observateurs du REM soulignent plusieurs défis dans l'utilisation des données administratives et d'enquête pour suivre l'intégration. L'Estonie et la Suède ont rencontré des difficultés avec les données administratives en raison de données manquantes dans les dossiers des ressortissants étrangers dans leurs registres, avec une fréquence plus élevée que dans les registres des nationaux<sup>94</sup>. Cela peut entraîner des biais dans la notification des résultats et des caractéristiques. En Slovénie, des problèmes d'interopérabilité surviennent lors du traitement d'une grande variété de données conservées dans les dossiers de divers ministères et d'autres autorités compétentes. En Irlande, les données administratives ne sont pas suffisamment détaillées pour être utilisées pour suivre les résultats de l'intégration : l'absence d'un registre officiel de la population et le fait que les migrants non européens ne soient tenus de s'enregistrer qu'après l'âge de 16 ans signifient que de nombreux migrants ne sont pas régulièrement pris en compte. En plus d'un recensement effectué tous les cinq ans, l'Irlande s'appuie principalement sur les données d'enquête et les estimations tirées des organisations de la société civile pour surveiller l'intégration. La législation sur la protection des données a également été identifiée comme source de problèmes. En Estonie et dans la Communauté flamande de Belgique, l'obtention de l'autorisation des autorités chargées de la protection des données pour traiter des données à caractère personnel à des fins de contrôle a été jugée longue et complexe<sup>95</sup>.

Les pays membres et observateurs du REM qui suivent l'intégration à l'aide de données d'enquête rencontrent des difficultés en matière de disponibilité et de comparabilité des données, ainsi que des difficultés pratiques<sup>96</sup>. Certains facteurs influencent la capacité des institutions menant des enquêtes à contacter et à recueillir des données auprès des communautés de migrants. Les autorités suédoises notent que les ressortissants étrangers, y compris ceux en dehors de l'Europe, répondent généralement aux enquêtes à un degré moindre que les personnes nées en Suède. Il s'agit d'un défi commun dû à des barrières linguistiques et culturelles, une confiance plus faible et une mobilité plus élevée, qui peut conduire à des résultats biaisés, car les groupes en difficulté sont moins susceptibles d'être couverts par l'enquête. En Pologne, les autorités signalent une forte mobilité géographique des migrants, en particulier d'Ukraine

ce qui rend difficile de mener un suivi efficace. En Irlande, ces problèmes ont conduit à un sous-échantillonnage de la population migrante. D'autres problèmes dans le ciblage des enquêtes, en particulier des ménages privés, excluaient les personnes sans-abri, celles dans les centres d'hébergement pour les bénéficiaires de protection internationale et d'autres groupes potentiellement vulnérables.

En Espagne, l'utilisation de données provenant d'enquêtes distinctes a créé des problèmes de comparabilité lorsque différentes enquêtes utilisent des définitions ou des ventilations différentes<sup>97</sup>. En Estonie, l'enquête primaire de suivi de l'intégration est traditionnellement menée en personne. En 2023, pour une question d'efficacité des dépenses, l'enquête a été menée pour la première fois en combinant entretiens en ligne et téléphoniques. Cependant, cela réduit la comparabilité, car les entretiens en ligne et téléphoniques peuvent ne pas atteindre tous les groupes de manière égale, en particulier les groupes ayant une culture numérique limitée.

### Bonnes pratiques

Dix-huit pays membres et observateurs du REM ont présenté des exemples de bonnes pratiques, tant méthodologiques qu'organisationnelles, dans divers aspects du processus de suivi<sup>98</sup>.

En France, le recueil d'enquêtes spécifiques aux populations immigrées, menées par l'Insee, est considéré comme une bonne pratique. L'une de ces enquêtes, l'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (ELIPA), est considérée comme inestimable pour l'évaluation et l'analyse des parcours d'intégration des migrants nouvellement arrivés. Celle-ci a connu trois itérations (2019, 2020 et 2022) et est basée sur un panel de 6 500 ressortissants étrangers ayant reçu un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018. L'enquête donne des informations détaillées sur leur parcours migratoire, leur progression en langue française, leurs niveaux de compétences et d'éducation, leur intégration sur le marché du travail français et leur santé physique et mentale.

Dans la Communauté flamande de Belgique, l'accès du public aux résultats des activités de suivi de l'intégration (en particulier, l'enquête Vivre Ensemble dans la Diversité

91 Aux Pays-Bas, les principaux défis ont été identifiés par le suivi de la loi de 2013 sur l'intégration civique : degré élevé d'indépendance pour les migrants qui choisissent un cours d'intégration civique ; amendes élevées imposées aux personnes qui ne se sont pas intégrées à temps ; différents niveaux d'éducation non pris en compte par rapport au niveau de langue requis ; options limitées pour obtenir une exemption de l'obligation d'intégration civique. La loi sur l'intégration civique de 2021 a ensuite été mise en place pour relever ces défis.

92 Les conclusions de l'Office des migrations ont servi de base aux récents développements politiques visant à améliorer l'intégration et à promouvoir le PT en tant que pays de destination. Les derniers efforts en date pour construire un système d'intégration meilleur et plus robuste ont abouti à la création de l'Agence pour l'intégration, les migrations et l'asile (AIMA). L'Agence traitera toutes les questions relatives à l'entrée, au séjour, à l'accueil et à l'intégration des migrants, ce qui représente une approche plus cohérente et intégrée de la gestion des migrations et de l'asile.

93 CZ, EL.

94 EE: les données administratives sont utilisées pour constituer des échantillons d'enquête et non pour contrôler les résultats de l'intégration.

95 En EE, l'accès aux données administratives est nécessaire pour construire des échantillons d'enquête, et non pour contrôler les résultats de l'intégration.

96 EE, FI, SE.

97 Alors que certaines enquêtes désagrègent selon les catégories « population étrangère totale », « population étrangère de l'UE » et « population étrangère hors UE », d'autres désagrègent par continent ou par pays d'origine sélectionnés, ou ne désagrègent pas du tout.

98 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, LT, NL, PT, SE and ME, RS.

et le Baromètre du tableau de bord Vivre Ensemble est considéré comme une bonne pratique. Ces plateformes évaluent la température et les évolutions de la diversité au sein de la société. Ils permettent aux décideurs de prendre des mesures politiques ciblées et de mettre en œuvre des politiques fondées sur des données probantes<sup>99</sup>. En Finlande, la centralisation des indicateurs et de la collecte de données dans une base de données unique sur les indicateurs d'intégration est considérée comme une bonne pratique<sup>100</sup>.

Les Pays-Bas soulignent l'importance du suivi de l'intégration au-delà des personnes nées à l'étranger, car leurs enfants (nés aux Pays-Bas) pourraient eux aussi être confrontés à des inconvénients et à la discrimination et font partie du suivi de l'intégration. En effet, de nombreux pays, dont l'Estonie, l'Allemagne et l'Espagne, incluent les descendants directs d'immigrants nés sur le territoire dans leur suivi. Les Pays-Bas mènent une enquête de longue haleine qui permet de suivre les changements au fil du temps.

Le Portugal recommande d'avoir « une équipe dédiée et bien établie qui travaille en permanence pour recueillir et traiter autant de données que possible à partir de sources distinctes ». L'Observatoire sur la Migration (OM) est responsable de la collecte, de la systématisation et de l'analyse des données statistiques et administratives provenant de sources nationales et internationales, notamment des indicateurs sur l'intégration des migrants et des réfugiés. Cela améliore la collecte et la diffusion des données statistiques officielles sur les flux migratoires en consolidant la collecte de données ou d'informations complémentaires non directement accessibles.

### Encadré 1 : Guichets uniques pour les ressortissants de pays tiers

La Lettonie et le Portugal ont mis en place des guichets uniques où les migrants ont accès à des services relatifs à l'intégration. Ces guichets uniques contribuent au suivi de l'intégration en fournissant des informations sur les besoins des ressortissants de pays tiers, des données sur les personnes assistées et le type de services fournis.

En Lettonie, un guichet unique<sup>101</sup> fournit des informations et un accès à l'assistance aux ressortissants de pays tiers. Il permet des consultations individuelles en face à face et en ligne sur l'admission des ressortissants de pays tiers, les conditions de résidence, la protection sociale, l'emploi, le système fiscal, l'éducation, la santé, le logement, etc. en letton, anglais et russe (avec un interprète si nécessaire). Les tâches du guichet unique comprennent l'échange régulier d'informations avec l'administration de l'État, les municipalités, le secteur privé, les universités, les ONG et d'autres institutions et organisations impliquées dans l'intégration des citoyens de pays tiers, la promotion de la coopération et l'amélioration du processus d'inclusion socio-économique des ressortissants de pays tiers. Dans ce contexte, ils aident à fournir des informations sur les besoins, les demandes et d'autres types d'aide des ressortissants de pays tiers, facilitant ainsi les ajustements du processus d'intégration.

Le guichet unique du Portugal, à travers son réseau de services répondant aux besoins des citoyens migrants et des réfugiés<sup>102</sup>, rassemble des bureaux d'information spécialisés dans l'emploi, les réponses sociales (y compris les bureaux d'aide aux victimes, principalement pour la violence domestique), la documentation et la régularisation, ainsi que des guichets fournissant des services essentiels tels que la sécurité sociale, les autorités fiscales, les enregistrements et les notaires. Les centres locaux d'aide à l'intégration des migrants (CLAIMS) continuent de fournir des réponses de manière intégrée avec les centres nationaux d'aide à l'intégration des migrants (CNAIM) pour fournir des réponses au niveau local. Depuis la création de l'AIMA en 2023, les CNAIM sont devenus des « guichets de l'AIMA »<sup>103</sup>. Il en existe 34 sur le territoire portugais, y compris dans les régions autonomes des Açores et de Madère. Les CNAIM et les CLAIM collectent tous deux en permanence des données sur les services fournis et les citoyens migrants aidés.

99 Le site internet Vivre Ensemble dans la Diversité contient les résultats de l'enquête Vivre Ensemble dans la Diversité, par domaine (par exemple l'éducation, contacts sociaux et le logement), et par indicateur. Il fournit également un résumé par domaine et permet une comparaison entre les résultats 2017 et 2022, <https://samenleven-in-diversiteit.vlaanderen.be/dashboard>; le site internet du Baromètre Vivre Ensemble décrit huit objectifs de Vivre Ensemble dans la Diversité, tels que la participation au travail, la participation à l'éducation et la connectivité. Pour chaque objectif, il indique la direction de l'évolution (changement positif, changement négatif ou pas de changement), [www.barometersamenleven.be](http://www.barometersamenleven.be), dernière consultation le 22 septembre 2023

100 Les autorités FI soulignent l'ampleur de la base d'indicateurs, ainsi que le caractère systématique de la collecte de données, <https://kotoutuminen.fi/en/integration-indica-tors-database>, dernière consultation le 24 février 2024

101 Guichet unique pour les ressortissants étrangers, <https://www.sif.gov.lv/lv/vienas-pieturas-agentura-arzemiekiem>, dernière consultation le 7 mars 2024

102 Depuis 2004, il y a eu quatre CNAIM et, au niveau local, 158 CLAIM, créés pour répondre à différentes difficultés rencontrées par les migrants dans leur processus d'intégration

103 Guichets AIMA, <https://aima.gov.pt/pt/a-aima/servicos/lojas-aima>, dernière consultation le 7 mars 2024



## Traduction

La traduction en français a été réalisée par le Point de contact français du REM.

Site internet du REM : <http://ec.europa.eu/emn>

Page LinkedIn du REM : <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network>

Compte Twitter du REM : <https://twitter.com/emnmigration>

Chaîne YouTube du REM : <https://www.youtube.com/@EMNMigration>

## Points de contact nationaux du REM

Autriche [www.emn.at/en/](http://www.emn.at/en/)

Belgique [www.emnbelgium.be/](http://www.emnbelgium.be/)

Bulgarie [www.emn-bg.com/](http://www.emn-bg.com/)

Croatie [emn.gov.hr/](http://emn.gov.hr/)

Chypre [www.moi.gov.cy/moi/crmd/emnncpc.nsf/home/home?opendocument](http://www.moi.gov.cy/moi/crmd/emnncpc.nsf/home/home?opendocument)

République tchèque [www.emncz.eu/](http://www.emncz.eu/)

Estonie [www.emn.ee/](http://www.emn.ee/)

Finlande [emn.fi/en/](http://emn.fi/en/)

France [www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseau-europ- een-des-migrations-REM3/Le-reseau-europ- een-des-migrations-REM2](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseau-europ- een-des-migrations-REM3/Le-reseau-europ- een-des-migrations-REM2)

Allemagne [www.bamf.de/EN/Themen/EMN/emn- node.html](http://www.bamf.de/EN/Themen/EMN/emn- node.html)

Grèce [emn.immigration.gov.gr/en/](http://emn.immigration.gov.gr/en/)

Hongrie [www.emnhungary.hu/en](http://www.emnhungary.hu/en)

Irlande [www.emn.ie/](http://www.emn.ie/)

Italie [www.emnitalyncp.it/](http://www.emnitalyncp.it/)

Lettonie [www.emn.lv](http://www.emn.lv)

Lituanie [www.emn.lt/](http://www.emn.lt/)

Luxembourg [emnluxembourg.uni.lu/](http://emnluxembourg.uni.lu/)

Malte [emn.gov.mt/](http://emn.gov.mt/)

Pays-Bas [www.emnnetherlands.nl/](http://www.emnnetherlands.nl/)

Pologne [www.gov.pl/web/european-migration-network](http://www.gov.pl/web/european-migration-network)

Portugal [rem.sef.pt/en/](http://rem.sef.pt/en/)

Roumanie [www.mai.gov.ro/](http://www.mai.gov.ro/)

Espagne [www.emnspain.gob.es/en/home](http://www.emnspain.gob.es/en/home)

Slovaquie [www.emn.sk/en](http://www.emn.sk/en)

Slovénie [www.gov.si/](http://www.gov.si/)

Suède [www.emnsweden.se/](http://www.emnsweden.se/)

Norvège [www.udi.no/en/statistics-and-analysis/european-migration-network---norway#](http://www.udi.no/en/statistics-and-analysis/european-migration-network---norway#)

Géorgie [migration.commission.ge/](http://migration.commission.ge/)

Moldavie [bma.gov.md/en](http://bma.gov.md/en)

Ukraine [dmsu.gov.ua/en-home.html](http://dmsu.gov.ua/en-home.html)

Monténégro [www.gov.me/mup](http://www.gov.me/mup)

Arménie [migration.am/?lang=en](http://migration.am/?lang=en)

Serbie [kirs.gov.rs/eng](http://kirs.gov.rs/eng)